

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE LES PETITS SOURIRES N.B LTEE	Numéro de permis 2007047	Date d'inspection Le 19 août 2020	
Nom de l'établissement GARDERIE LES PETITS SOURIRES		Numéro de téléphone (506) 532-6700	
Adresse 3060 132 Route Scoudouc NB E4P 3S4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
28(3) Le lieu d'exploitation d'un établissement agréé respecte : a) les normes d'éclairage, de ventilation et les autres normes générales de santé que prévoit la Loi sur la santé publique.	28(3)(a)	13 août 2020	14 août 2020
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Un maintient en vigueur du permis sera donné en attendant de recevoir le rapport du prévôt des incendies.			

original signé par  
Paula Morin

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 août 2020

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Carole Melanson

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 août 2020

\_\_\_\_\_  
Date